



CHARTRE D'UTILISATION DU LOGO

(Retourner un exemplaire complété avec le bulletin d'adhésion)

La + value végétale

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les articles suivants :

Article 1 : Utilisateurs

Les droits d'utilisation du logo sont réservés à titre individuel aux adhérents de VEGEPOLYS selon la Charte d'adhésion. Pour toute autre entité ou lors d'un usage à titre collectif, une demande écrite préalable doit être faite auprès du Président.

Article 2 : Utilisation

Afin de valoriser son adhésion au pôle, le logo peut être apposé sur les documents ou conditionnements de production des adhérents en relation avec le secteur du végétal. Ils doivent participer à la promotion et/ou au développement de VEGEPOLYS et de son image.

Cela peut concerner des :

- documents d'entreprise : papier à en tête, carte de visite, présentation d'entreprise en CD-Rom...
- documents de communication et de vente : brochure, plaquette, DVD, ...
- conditionnements : sachets, cartons, colis, pots...

L'utilisation à des fins publicitaires sans notes explicatives est peu appropriée, ex : objets publicitaires (crayons...).

Article 3 : Impression – Charte graphique

La taille du logo ne doit pas dépasser la taille du logo/nom de l'utilisateur ou de sa marque.

Si la taille du logo est agrandie ou diminuée, les proportions du logo doivent être maintenues.

Les couleurs ne doivent pas être modifiées. Une utilisation noir et blanc sur des documents monochromes est tolérée.

Le logo est fourni en format jpeg. D'autres formats ainsi que la charte graphique peuvent être fournis sur demande.

Article 4 : Coût

Le logo est cédé gratuitement. Il ne peut faire l'objet d'aucune vente ou revente. Toutefois, les adhérents doivent être à jour de leur cotisation.

Article 5 : Durée

L'utilisation du logo est possible sans limitation de durée dès lors que l'utilisateur est à jour de ses devoirs d'adhérent et sans avis contraire du Conseil d'Administration de VEGEPOLYS.

Article 6 : Retrait

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de retirer à un utilisateur les droits d'utilisation du logo si l'emploi qu'il en fait n'est pas conforme à la philosophie du pôle ou de cette présente charte, ainsi qu'en cas de modification de la charte graphique du logo.

Fait le.....
Organisme ou Société :.....
Nom :.....
Prénom :.....
Fonction :.....
Signature et cachet de l'Organisme ou Société précédés de la mention "Lu et approuvé"